



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

CONVOCATION DU 5 DECEMBRE 2024

PRÉSIDENT : OLIVIER VAVASSEUR, 1^{ER} VICE PRÉSIDENT

DÉLIBÉRATION N° 2024-46-1

ACTUALISATION DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL

COLLEGE EPCI

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 9 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence d'Olivier VAVASSEUR, 1^{er} Vice-Président

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RENOUX Vincent, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CORNU Pascal, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas donne pouvoir à BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à VAVASSEUR Olivier, GAILLON Jean-Marc donne pouvoir à BEURAIN Jean-Marie, ROUSSEAU Jean-Nicolas donne pouvoir à VASSARD Hervé

Excusés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUÉROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE LAMBRECQ Valentin, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ÉLIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHÉ Gérard, GOUPIL

Gervais, GRANDSIRE Bruno, JEZÉQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESTRE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle

Accusé de réception
Réception par le préfet : 17/12/2024
Affichage : 17/12/2024

Secrétaire de séance : LUCOT AVRIL Virginie

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle en date du 28 novembre dernier,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-46-1,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Procède à l'installation de Monsieur Jean-François PAYEN en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Stéphane POTEAUX en qualité de délégué suppléant, représentants la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle au sein du Comité syndical de Seine-Maritime Numérique.

Le 1^{er} Vice-Président,



Olivier VAVASSEUR

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	8	6
Nombre de membres représentés	3	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

CONVOCATION DU 5 DECEMBRE 2024

PRÉSIDENT : OLIVIER VAVASSEUR, 1^{ER} VICE PRESIDENT

DÉLIBÉRATION N° 2024-46-3-1

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 9 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence d'Olivier VAVASSEUR, 1^{er} Vice-Président

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RENOUX Vincent,
TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CORNU Pascal, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas donne pouvoir à BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à VAVASSEUR Olivier, GAILLON Jean-Marc donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie, ROUSSEAU Jean-Nicolas donne pouvoir à VASSARD Hervé

Excusés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD
Valérie, GUÉROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE
LAMBRECQ Valentin, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ÉLIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, JEZÉQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle

Secrétaire de séance : LUCOT AVRIL Virginie

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 4 avril 2024 adoptant les budgets primitifs principal et annexe pour l'exercice 2024,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-46-3-1,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 au budget principal 2024 telle que détaillée en annexe 1 de la présente délibération,
- Autorise le Président à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le 1^{er} Vice-Président,



Olivier VAVASSEUR

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	8	6
Nombre de membres représentés	3	3
5Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

76540

Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique

Code INSEE

Budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM 1 BP 2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622 : Fournitures non stockées - Carburants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623 : Fournitures non stockées - Alimentation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628 : Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636 : Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6132 : Locations immobilières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61351 : Locations matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Primes d'assurances multirisques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6185 : Frais de colloques et séminaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188 : Autres frais divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62268 : Autres honoraires, conseils..	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6234 : Réceptions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages, déplacements et missions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6336 : Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64112 : Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64113 : Personnel titulaire - NBI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64118 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540

Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique

Code INSEE

Budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM 1 BP 2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-64131 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64132 : Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64138 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6488 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6459 : Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65313 : Cotisations de retraite (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65314 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65818 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-708421 : Mise à dispo personnel facturé BA/régies non dotés perso. morale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-708721 : Remboursement de frais par BA et régies non dotés perso. morale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74718 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7473 : Participations départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74748 : Participations autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74758 : Participations autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

76540

Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique

Code INSEE

Budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM 1 BP 2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-281841 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

CONVOCATION DU 5 DECEMBRE 2024

PRÉSIDENT : OLIVIER VAVASSEUR, 1^{ER} VICE PRÉSIDENT

DÉLIBÉRATION N° 2024-46-3-2

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 9 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence d'Olivier VAVASSEUR, 1^{er} Vice-Président

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RENOUX Vincent,
TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CORNU Pascal, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas donne pouvoir à BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à VAVASSEUR Olivier, GAILLON Jean-Marc donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie, ROUSSEAU Jean-Nicolas donne pouvoir à VASSARD Hervé

Excusés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD
Valérie, GUÉROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE
LAMBRECQ Valentin, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ÉLIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, JEZÉQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle

Secrétaire de séance : LUCOT AVRIL Virginie

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 4 avril 2024 adoptant les budgets primitifs principal et annexe pour l'exercice 2024,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-46-3-2,

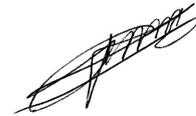
Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe 2024 telle que détaillée en annexe 1 de la présente délibération,
- Autorise le Président à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le 1^{er} Vice-Président,



Olivier VAVASSEUR

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	8	6
Nombre de membres représentés	3	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

76540

Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique

Code INSEE

Budget annexe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6132 : Locations immobilières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6137 : Redevances, droits de passage et servitudes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62871 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512 : Taxes foncières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6358 : Autres droits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6688 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6712 : Pénalités, amendes fiscales et pénales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540

Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique

Code INSEE

Budget annexe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-751 : Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7588 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13911 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13912 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13917 : Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28051 : Compte 28051	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28158 : Amortissement install., mat. et outillages techniques - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28175 : Amort. matériel et outillage technique (mise à disposition)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28188 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1312 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540

Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique

Code INSEE

Budget annexe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-16449 : Opérations afférentes à l'opt° de tirage sur ligne de trésorerie	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-166 : Refinancement de dette	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-16449 : Opérations afférentes à l'opt° de tirage sur ligne de trésorerie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
R-166 : Refinancement de dette	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-P005O001 : GOUVERNANCE ET TRANSVERSALITE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-P005O003 : FTTH	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-P005O003 : FTTH	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-P005O004 : MONTEE EN DEBIT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-P005O005 : VIE DU RESEAU	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2764 : Créances sur des particuliers et autrse personnes de droit privé	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
Total Général		1 000 000.00 €		1 000 000.00 €



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

CONVOCAION DU 5 DECEMBRE 2024

PRESIDENCE : OLIVIER VAVASSEUR, 1^{ER} VICE PRESIDENT

DÉLIBÉRATION N° 2024-46-3-3

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 9 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence d'Olivier VAVASSEUR, 1^{er} Vice-Président

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RENOUX Vincent,
TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CORNU Pascal, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas donne pouvoir à BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à VAVASSEUR Olivier, GAILLON Jean-Marc donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie, ROUSSEAU Jean-Nicolas donne pouvoir à VASSARD Hervé

Excusés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD
Valérie, GUÉROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE
LAMBRECQ Valentin, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ÉLIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHÉ Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, JEZÉQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle

Secrétaire de séance : LUCOT AVRIL Virginie

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le budget pour l'exercice 2024 adopté par délibération du Comité Syndical n°2024-44-1-1-2 et notamment le budget annexe,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-46-3-3,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

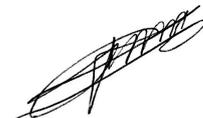
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget annexe de l'exercice 2024 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2025. Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe 2025 lors de son adoption :

Chapitre	Libellé	BP 2024 en €	25 % du BP 2024 en €
20	Immobilisations incorporelles	569 783,07	142 445,77
21	Immobilisations corporelles	330 000,00	82 500,00
23	Immobilisations en cours	13 998 446,07	3 499 611,52
27	Autre immobilisation financière	10 000 000,00	2 500 000,00
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS	24 898 229,14	6 224 557,29

Le 1^{er} Vice-Président,



Olivier VAVASSEUR

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	8	6
Nombre de membres représentés	3	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



SEINE-MARITIME
 NUMÉRIQUE TERRITOIRES
 CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

CONVOCAION DU 5 DECEMBRE 2024

PRÉSIDENTE : OLIVIER VAVASSEUR, 1^{ER} VICE PRESIDENT

DÉLIBÉRATION N° 2024-46-3-4

AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC :

**STRATÉGIE ET OUTILS DE COMMUNICATION
DU SYNDICAT MIXTE SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 9 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence d'Olivier VAVASSEUR, 1^{er} Vice-Président

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RENOUX Vincent,
TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CORNU Pascal, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas donne pouvoir à BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à VAVASSEUR Olivier, GAILLON Jean-Marc donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie, ROUSSEAU Jean-Nicolas donne pouvoir à VASSARD Hervé

Excusés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD
Valérie, GUÉROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE
LAMBRECQ Valentin, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ÉLIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHÉ Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, JEZÉQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle

Secrétaire de séance : LUCOT AVRIL Virginie

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-46-3-4,

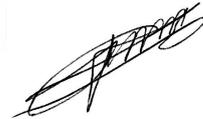
Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide le lancement d'une consultation publique dont les caractéristiques et procédures sont rappelées en annexe 1 à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer les marchés à intervenir et tout acte administratif y afférent,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal du Syndicat.

Le 1^{er} Vice-Président,



Olivier VAVASSEUR

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	8	6
Nombre de membres représentés	3	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N°2024-46-3-4

AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS

STRATÉGIE ET OUTILS DE COMMUNICATION DU SYNDICAT MIXTE SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE

Intitulé exact du marché : Stratégie et outils de communication du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique

Description des prestations : les prestations visent le conseil concernant les stratégies de communication du Syndicat, la création et l'édition des différents supports de communication, ainsi que l'hébergement, la gestion et l'animation du site Internet du Syndicat.

Mode de passation : appel d'offres ouvert

Type de marché : accord cadre à bons de commande mono-attributaire

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois (4 ans au maximum).

Allotissement : lot unique

Estimation : marché sans minimum avec maximum annuel de 70 000 €

Délai d'exécution : fixé sur chaque bon de commande

Nomenclatures :

- Objet principal : 79341400 : Services de campagne publicitaire
 - Objet complémentaire : 79800000 : Services d'impression ou services connexes

Critères de sélection des candidatures :

Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature.

Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché.

Effectif, chiffre d'affaires, références.

Justificatifs de l'offre :

AE, BPU, DQE, mémoire méthodologique, échantillons demandés dans le règlement de la consultation

Critères de jugement des offres :

Critères et sous-critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.00 %
2 - Qualité des prestations	50.00 %
Expériences et expertise dans le domaine de la communication institutionnelle	10
Moyens humains dédiés à la mission : compétences, savoir-faire, expérience	10
Méthodologie proposée pour réaliser les prestations définies au CCP	20
Qualité des échantillons : clarté des propos, dynamisme des titres et rubriques, adaptation des supports aux cibles	10
3 - Performances environnementales	10.00%
Capacité à proposer des produits et des techniques d'impression répondant aux normes de développement durable (écolabels européens ou équivalents), démarches environnementales globales (politique de gestion des déchets), optimisation d'approvisionnement ...	

Nature du prix (forfaitaire, unitaire, mixte) : unitaire

Forme du prix (ferme, révisable) : révisable

Date prévisionnelle de début de validité : avril 2024



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

CONVOCATION DU 5 DECEMBRE 2024

PRÉSIDENTE : OLIVIER VAVASSEUR, 1^{ER} VICE PRÉSIDENT

DÉLIBÉRATION N° 2024-46-4-2

**APPROBATION DU POSITIONNEMENT DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE EN TANT QUE
PORTEUR DE PROJET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN A TRES GRANDE ECHELLE
PARTAGEABLE AVEC LES OPERATEURS DE RESEAUX (PCRS)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 9 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence d'Olivier VAVASSEUR, 1^{er} Vice-Président

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RENOUX Vincent,
TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CORNU Pascal, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas donne pouvoir à BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à VAVASSEUR Olivier, GAILLON Jean-Marc donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie, ROUSSEAU Jean-Nicolas donne pouvoir à VASSARD Hervé

Excusés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUÉROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE LAMBRECQ Valentin, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ÉLIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHÉ Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, JEZÉQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle

Secrétaire de séance : LUCOT AVRIL Virginie

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant l'intérêt de définir une Autorité Publique Locale Compétente afin de fédérer les besoins des acteurs de son territoire, la mutualisation devant permettre de réaliser des économies pour l'élaboration d'un fonds de plan de référence à très grande échelle,

Considérant la compétence territoriale départementale de Seine-Maritime Numérique en ce qui concerne le réseau de fibre optique situé sur son territoire, et son rôle de mutualisant en matière de services numériques aux territoires,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-46-4-2,

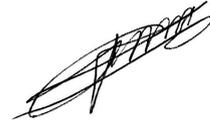
Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À la majorité,

- Approuve le positionnement de Seine-Maritime Numérique en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente chargée d'assurer l'établissement, les mises à jour successives et la diffusion d'un Plan de Corps de Rue Simplifié à l'échelle de la zone du Réseau d'Initiative Publique de la Seine-Maritime sur les zones en carence d'initiative du département de la Seine-Maritime, à l'exclusion de la Métropole Rouen Normandie et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le 1^{er} Vice-Président,



Olivier VAVASSEUR

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	8	6
Nombre de membres représentés	3	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	19
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	1

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE
AGENCE
DÉPARTEMENTALE
DU NUMÉRIQUE



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

CONVOCATION DU 5 DECEMBRE 2024

PRÉSIDENT : OLIVIER VAVASSEUR, 1^{ER} VICE PRÉSIDENT

DÉLIBÉRATION N° 2024-46-4-3

**ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE ET
DES TELECOMS DENOMMEE CANUT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 9 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence d'Olivier VAVASSEUR, 1^{er} Vice-Président

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RENOUX Vincent,
TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CORNU Pascal, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas donne pouvoir à BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à VAVASSEUR Olivier, GAILLON Jean-Marc donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie, ROUSSEAU Jean-Nicolas donne pouvoir à VASSARD Hervé

Excusés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD
Valérie, GUÉROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE
LAMBRECQ Valentin, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ÉLIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHÉ Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, JEZÉQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle

Secrétaire de séance : LUCOT AVRIL Virginie

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-46-4-3,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Considérant :

- l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT), dans le cadre du déploiement des services numériques aux territoires pour lequel le Syndicat a été missionné par l'ensemble de ses membres,
- que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans la vocation du Syndicat de rechercher les moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité des offres proposées, que ce soit les matériels acquis, la qualité des services et prestations réalisées et leur évolution constante en fonction des avancées technologiques,
- l'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- approuve l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT),
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
- autorise le Président, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

Le 1^{er} Vice-Président,



Olivier VAVASSEUR

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	8	6
Nombre de membres représentés	3	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

CONVOCATION DU 5 DECEMBRE 2024

PRÉSIDENT : OLIVIER VAVASSEUR, 1^{ER} VICE PRESIDENT

DÉLIBÉRATION N° 2024-46-5-1

**ADHESION A LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION
76 D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU
TRAVAIL (ACFI)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 9 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence d'Olivier VAVASSEUR, 1^{er} Vice-Président

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RENOUX Vincent,
TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CORNU Pascal, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas donne pouvoir à BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à VAVASSEUR Olivier, GAILLON Jean-Marc donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie, ROUSSEAU Jean-Nicolas donne pouvoir à VASSARD Hervé

Excusés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD
Valérie, GUÉROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE
LAMBRECQ Valentin, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, ~~DETAUNAY Myriam~~, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ÉLIE Céline, FLEURET Alain, ~~FOUCHE Gérard~~, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, JEZÉQUEL David, LEFEBVRE François, ~~LEMESLE Jean-François~~, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle

Secrétaire de séance : LUCOT AVRIL Virginie

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu la Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L812-2,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L230-2 du Code du Travail et modifiant le Code du Travail,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération n°2024-DEL-40 du Centre de Gestion de la Seine-Maritime en date du 21 juin 2024,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-46-5-1,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG76,
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de le fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 ainsi que tous les documents afférents,
- De prévoir l'inscription au budget primitif 2025 des crédits nécessaires.

Le 1^{er} Vice-Président,



Olivier VAVASSEUR

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	8	6
Nombre de membres représentés	3	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE

AGENCE
DÉPARTEMENTALE
DU NUMÉRIQUE



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

CONVOCATION DU 5 DECEMBRE 2024

PRÉSIDENTE : OLIVIER VAVASSEUR, 1^{ER} VICE PRESIDENT

DÉLIBÉRATION N° 2024-46-5-2

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION 76
POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES
PROFESSIONNELS

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 9 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence d'Olivier VAVASSEUR, 1^{er} Vice-Président

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RENOUX Vincent,
TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CORNU Pascal, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas donne pouvoir à BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à VAVASSEUR Olivier, GAILLON Jean-Marc donne pouvoir à BEURAIN
Jean-Marie, ROUSSEAU Jean-Nicolas donne pouvoir à VASSARD Hervé

Excusés,

Collège Départemental

COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD
Valérie, GUÉROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE
LAMBRECQ Valentin, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, ~~DETAUNAY Myriam~~, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ÉLIE Céline, FLEURET Alain, ~~FOUCHE Gérard~~, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, JEZÉQUEL David, LEFEBVRE François, ~~LEMESLE Jean-François~~, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SOWYK Isabelle

Secrétaire de séance : LUCOT AVRIL Virginie

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L230-2 du Code du Travail et modifiant le Code du Travail,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération n°2024-DEL-67 du Centre de Gestion de la Seine-Maritime en date du 27 septembre 2024,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-46-5-2,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, pour une durée de deux ans, à compter de la notification du ou des marché(s) aux prestataires,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Seine-Maritime coordonnateur du groupement,
- D'autoriser le Président à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans la convention constitutive du groupement de commandes, la lettre d'engagement ainsi que tous les documents y afférents,
- De prévoir l'inscription au budget primitif 2025 des crédits nécessaires.

Le 1^{er} Vice-Président,



Olivier VAVASSEUR

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	8	6
Nombre de membres représentés	3	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE

AGENCE
DÉPARTEMENTALE
DU NUMÉRIQUE